



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2023/078/2310

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Signature d'un avenant n°2 au marché « Démolition et reconstruction in situ du groupe scolaire Saint-Pierre ; Lot n° 14 : Chauffage / Ventilation / Climatisation

Le Maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, notamment son 4° ;

Vu la décision n° 2021/043/2039 du 1^{er} juin 2021, attribuant les lots du marché « Démolition et reconstruction in situ du groupe scolaire Sait-Pierre » ;

Vu la décision n°2022/122/2226 d'avenant n° 1 de prolongation des délais des lots n° 13 et n° 14 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires pour modifier l'épaisseur du plancher chauffant ;

Considérant que cette modification d'avenant n° 2 ne bouleverse pas l'économie générale du marché puisqu'elle représente une hausse de 5,35 % du montant initial ;

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°2 au marché pour effectuer des travaux supplémentaires de modification de l'épaisseur du plancher chauffant, avec la société SAS KIPING GENIE CLIMATIQUE ET MAINTENANCE – ZI Delta Industrie – 57, montée de Saint Menet – 13011 MARSEILLE, représentée par Monsieur Antoine PASCAL, agissant en qualité de Président, pour un montant de 20 880 € HT portant à 411 228,98 € HT le montant total du marché N° 21006 – Lot n° 14,

ARTICLE 2 : Cet avenant prend effet à compter de la date de signature de l'avenant,

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet,

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée/notifiée à l'entreprise SAS KIPING GENIE CLIMATIQUE ET MAINTENANCE et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de Berre l'Etang,

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et le Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution,

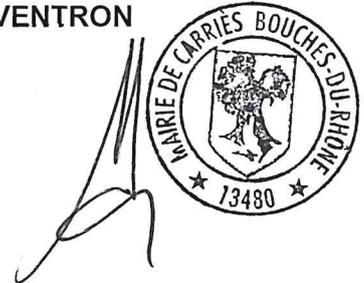
Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20231005-DEC_2023_078-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

ARTICLE 6 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le
Le Maire

05 OCT. 2023

Amapola VENTRON





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mme Le Maire
Commune de Cabriès
Hôtel de ville
13480 Cabriès

B - Identification du titulaire du marché public

SAS KIPING GENIE CLIMATIQUE ET MAINTENANCE
ZI Delta Industrie
57 Montée de Saint Menet
13011 Marseille

C - Objet du marché public

Démolition et reconstruction in situ du groupe scolaire St Pierre – Lot 14 : Chauffage / Ventilation / Climatisation

- Référence du marché public : 21006 – Lot 14
- Date de la notification du marché public : 18/06/2021
- Durée d'exécution du marché public : 18 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 390 348,98 €
 - Montant TTC : 468 418,78 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Modification de l'épaisseur du plancher chauffant.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

	Avenant 2
Taux de la TVA	20%
Montant HT	20 880,00 €
Montant TTC	25 056,00 €
% d'écart introduit par l'avenant	5,35%

Nouveau montant du marché public :

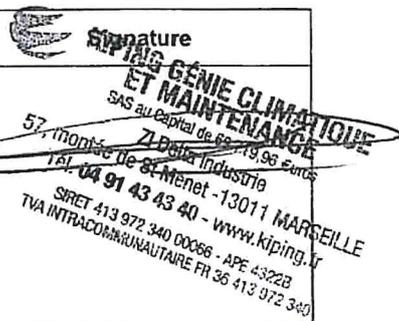
- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 411 228,98 €
- Montant TTC : 493 474,78 €

- Incidence de délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur la durée du marché public :

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CAPOMI Sylvain chargé d'affaires	Marseille 05/10/2023	 SIPING GENIE CLIMATIQUE ET MAINTENANCE SAS au Capital de 60 000,00 € euros 57, Montée de St Menet - 13011 MARSEILLE 1st. 04 91 43 43 40 - www.kiping.fr SIRET 413 972 340 00066 - APE 4322B TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 35 413 972 340

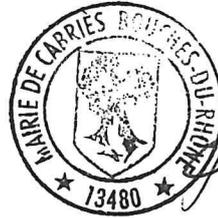
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : *Carrières*....., le **05 OCT. 2023**

Signature



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.